

REUNION DE COMMISSION CONSULTATIVE

Relevé de conclusions

**Commission consultative 1A (Bordeaux – nord ouest de Langon)
17 juin – Cité administrative – Bordeaux**

Date :	Réf. document : GPSO-09-RFF-1-CRT-0751_
Vu par	Madame la Sous-préfète de Langon
A valider par :	Les membres de la commission consultative

Synthèse des échanges	Avis de la commission consultative
<p>En préambule, Mme la Sous-préfète de Langon informe la commission que les communes du canton de Podensac ont souhaité être rattachées à la commission consultative 1B qui se réunira à Langon.</p> <p>RFF soumet au Préfet la participation des associations ayant contribué aux débats publics par des contributions (cahiers d'acteurs) d'être invitées dans les groupes de travail.</p> <p>Observations sur le relevé de conclusion de la séance R1</p>	<p>Le relevé de conclusion de la séance R1 du 10 juin dernier n'appelle pas de remarques particulières de la commission.</p>
<p>Présentation de l'ordre du jour de la réunion composé de :</p> <p>la méthodologie d'analyse des enjeux environnementaux. Ainsi que la restitution des études réalisées en concertation avec les groupes de travail sur :</p> <p>la mixité fret entre Bordeaux et le nord de Dax ; la mixité SR-GV.</p>	<p>Pas de remarques de la part des élus sur l'ordre du jour</p>
<p>Présentation de la méthodologie d'analyse des enjeux environnementaux proposés pour les GPSO.</p>	<p>La commission demande : de faire ressortir les thèmes bruit et santé des populations comme thèmes prioritaire dans le cadre de l'analyse des enjeux humains (1). Les zones Natura 2000 ne sont pas opposables, mais elles seront classifiées en zones de très forts enjeux, nécessité d'intégrer dans les études LGV les SCOT en cours.</p>
<p>Présentation des réflexions sur la pertinence de circulations de trains de fret entre Bordeaux et le nord de Dax, l'analyse multicritères de l'étude et les conclusions du groupe de travail.</p>	<p>Les conclusions de l'étude exploratoire illustrent une pertinence globale de cette mixité.</p>

<p>Avis sur la proposition de suite à donner à ces études avec une condition préalable : la priorité est donnée aux circulations voyageurs. Pas de mixité fret entre Bordeaux et le nord de Dax au détriment des services voyageurs.</p>	<p>Refus du fret sur la ligne nouvelle pour de nombreux élus, et souhait de poursuivre les études pour d'autres. Si les études se poursuivent, pas de remarque particulière sur la condition préalable et pas d'objection sur la poursuite des études sur la base du programme proposé. Cependant souhait de prise en considération des impacts acoustiques du fret dès le début de la conception du projet</p>
<p>Présentation des réflexions sur la pertinence d'un service SR-GV, l'analyse multicritères de l'étude et les conclusions du groupe de travail.</p>	<p>Les conclusions de l'étude exploratoire illustrent une pertinence de ce type de service. Elle est confirmée en commission consultative.</p>
<p>Avis sur la proposition de suite à donner à ces études avec un préalable partagé par tous : préciser quelle serait l'Autorité Organisatrice des Transports (A.O.T).</p>	<p>Avis favorable de la commission sur la poursuite des études sur la base du programme proposé.</p>

Information complémentaire

*(1) La proposition de prise en considération du bruit et de la santé des populations est présentée en annexe du relevé de conclusions. Cette proposition, l'ensemble de la présentation de la méthodologie d'analyse des enjeux environnementaux, mais aussi la recherche des critères et leur hiérarchisation seront développées et concertées en groupe de travail, à partir de fin juin 2009, puis affinées et finalisées durant l'été pour être portées à l'avis de la commission en septembre 2009. RFF rappelle que la décision de RFF suite aux débats public précise que des aménagements acoustiques devront être réalisés sur les lignes existantes, avant même que les lignes nouvelles n'aient été mises en service. **(extrait de la décision du Conseil d'Administration de RFF du 8 mars 2007 : « étudier les investissements et mesures d'exploitation à réaliser sur la ligne existante (y compris en sortie sud de la gare de Bordeaux Saint-Jean) en complément des opérations déjà prévues au CPER 2007-2013, en tenant compte de certaines données résultant de l'expertise réalisée au cours du débat public. Ils devront permettre une utilisation optimale des deux voies existantes entre Bordeaux et Hendaye, dans la perspective de la mise en service du « Y basque » et de la LGV SEA Tours-Bordeaux, en prévoyant les protections phoniques nécessaires ».)***

RFF a proposé que le recueil des enjeux de territoire, et des enjeux environnementaux, se fassent au long de l'été avec les élus et qu'une restitution des travaux des groupes de travail, au fil de l'eau, puisse avoir lieu.

La méthodologie présentée pour l'analyse des enjeux environnementaux sera aussi utilisée dans les groupes de travail sur les autres thématiques : fonctionnalités et services de transports, aménagement du territoire et développement local, enjeux fonciers et patrimoniaux.